

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 2008-11-4-12

Service consulté

Programmes de rénovation urbaine à Mulhouse, Colmar et Ingersheim

Résumé : Dans le cadre de la mise en oeuvre des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) au titre de l'année 2007, sont éligibles à la subvention départementale :

A MULHOUSE, sept opérations d'ingénierie et de conduite de projet (181 789 €), la 2ème tranche de la démolition des 420 à Bourtzwiller (100 000€) et 8 dossiers d'aide à la réalisation de logements privés (8 092 €).

A COLMAR, trois opérations d'aide à la réalisation de logements sociaux (115 000 €). Ces engagements financiers du Conseil Général sont contractualisés dans la convention pluriannuelle (2006-2010) signée avec l'ANRU le 1er juin 2006.

A INGERSHEIM, une opération de démolition au titre des opérations lourdes de rénovation de sites dégradés (hors ANRU) : 37 931 €

Soit un montant total de 442 812 €

I. Opérations ANRU :

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a créé l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU) pour être l'instrument financier de la rénovation urbaine. Celle-ci concerne les quartiers d'habitat dégradés classés en zone Urbaine Sensible (ZUS) à Mulhouse et à Colmar.

Les engagements des partenaires financeurs sont contractualisés dans les conventions partenariales pour la mise en oeuvre des programmes de rénovation urbaine des deux villes répartis sur 5 ans (2006-2010) et signés par le Conseil Général du Haut-Rhin le 1^{er} juin 2006.

MULHOUSE : la part départementale s'élève à 9,3 M€ sur 5 ans.

- Au titre des réalisations de l'année 2007, le Conseil Général participe aux dépenses spécifiques de 8 opérations d'ingénierie, de conduite de projet et de démolition, pour un montant de 281 789 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

BENEFICIAIRE	MONTANT	TAUX DE SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	DEPENSES 2007	SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL
VILLE DE MULHOUSE				
Coteaux : Diagnostic technique et social	300 000 €	10%	94 814 €	9 481 €
Coteaux : Elaboration du projet urbain	300 000 €	20%	295 986 €	59 197 €
Secteur Bordeaux Etude urbaine	180 000 €	15% €	117 191 €	17 579 €
Tous quartiers : AMO expertises	770 000 €	15%	45 998 €	6 900 €
Tous quartiers : Equipe projet de ville	2 080 002 €	12%	357 760 €	43 000 €
Tous quartiers : Communication habitants	1 100 000 €	20%	178 661 €	35 732 €
Observatoire des territoires	310 000 €	16%	62 000 €	9 900 €
			TOTAL	181 789

- A ces opérations s'ajoutent le versement à Mulhouse Habitat de la 2^{ème} tranche Ouest de la démolition des 420 pour un montant de **100 000 €**.
- Enfin, dans le cadre de l'OPAH « Renouvellement Urbain » le Département accorde ses aides (5%) à la réalisation de logements sociaux privés subventionnables par l'ANAH et entraînant un loyer conventionné. Ces financements ont pour effet de majorer d'un montant équivalent la part de l'ANAH.

8 dossiers seraient éligibles à la subvention départementale pour un montant de 8 092 €:

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE REHABILITE	TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR L'ANAH	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION CONSEIL GENERAL PROPOSE 5%
Mme Itto OULMAKHZEN (SERM)	55 rue Buhler	9 111 €	3 644 €	456 €
M. Serge MECHIN (SERM)	23 rue d'Illzach	58 546 €	43 055 €	2 927 €
Mme Elia COSIMA	11 rue des Vosges	5 850 €	2 340 €	293 €
M. Jean SEJAI	63 rue d'Illzach	13 000 €	5 450 €	650 €
Mme Chantal MOLNAR	10 rue NEPPERT	5 543 €	2 217 €	277 €
M. Christian JUNG	11 av. A. Briand	11 212 €	3 924 €	561 €
Mme Marie Thérèse PRESOGNA	55 rue Jean de Loisy	8 000 €	5 600 €	400 €
Syndic de copropriété M. Pierre. LICHTENSTEINER	52 rue Schwilgué	50 560 €	34 320 €	2 528 €
			TOTAL	8 092 €

COLMAR : la part départementale s'élève à 2,04 M€ sur 5 ans.

L'une des interventions départementales est l'aide à la réalisation de logements sociaux, en droit commun. 3 opérations qui ont obtenu la décision de financement de l'ANRU sont proposées dans le tableau ci-dessous. Elles seraient éligibles à l'aide départementale pour un montant de 115 000 €.

BENEFICIAIRE	ADRESSE DE L'OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Colmarienne du Logement	Rue de Turckheim INGERSHEIM	10	23 000 €
Colmarienne du Logement	Grand Rue FORTSCHWIHR	15	73 600 €
Colmarienne du Logement	Route d'Appenwihr LOGELHEIM	8	18 400 €
		Total	115 000 €

II. Opérations hors ANRU :

Le Département accompagne sur ses fonds propres les opérations lourdes de rénovation de sites dégradés (hors ANRU) notamment les travaux de démolition à hauteur de 20% du coût technique.

INGERSHEIM la part départementale s'élève à 37.931 €.

ADOMA et la Ville d'Ingersheim ont décidé d'engager un projet de requalification urbaine concernant le bâtiment B du Foyer « Les Vignes » qui accueille des travailleurs migrants.

L'opération concerne la démolition de 100 chambres situées 18 rue de l'Entlen à Ingersheim et la reconstruction de 62 logements.

Le financement des travaux de démolition sera assuré de la façon suivante :

⇒ Conseil Général - crédits délégués	Accordée le 09/11/2007	91 230 Euros
⇒ Conseil Général - fonds propres Bénéficiaire de la subvention : ADOMA		37 931 Euros
⇒ 1 % Logement		36 492 Euros
⇒ ADOMA		75 755 Euros
TOTAL		241 408 Euros

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- ✓ sur les subventions d'aide à la Rénovation Urbaine de Mulhouse, Colmar et d'Ingersheim qui sont à prélever sur le programme HO23, natures 20414, 20416 et 2042,
- ✓ sur les subventions d'aides à la réalisation de logements sociaux privés qui sont à prélever sur le programme HO21, nature 2042



Charles BUTTNER